



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cinq ans après la signature du protocole du 8 mars 2013, dont les engagements sont loin d'avoir tous été mis en œuvre, une nouvelle négociation a été ouverte par le gouvernement.

**Dans le cadre de cette négociation 2018,
l'UNSA porte :**

- **La revalorisation des métiers et filières à prédominance féminine, et la prise en compte de leur pénibilité.**
- **La qualité de vie au travail et l'articulation vie professionnelle - vie personnelle, et le développement de moyens de garde des enfants.**
- **Le conseil et l'accompagnement des agents par la présence d'un « référent égalité » dans la collectivité ou au Centre de gestion.**
- **Le développement de formations et de sensibilisations à l'égalité professionnelle.**
- **La neutralisation des effets sur les carrières, tant des congés liés à la grossesse et à la maternité que des congés parentaux.**
- **La mise en œuvre de mesures contraignantes pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de harcèlement.**

**L'UNSA défend une fonction publique exemplaire
en matière d'égalité professionnelle,
où les agents publics, qu'ils soient femme ou homme,
sont traités de la même manière.**

